



Septembre 2017
Étude Régionale

STATISTIQUES DES FAITS D'ÉTAT CIVIL

N°006



*En 2015, dans la Commune Rurale d'Alakamisy
Fenoarivo : fécondité importante mais une faible
mortalité infantile*



I.1 GÉNÉRALITÉS

La Commune Rurale Alakamisy Fenoarivo fait partie du District d'Antananarivo Atsimondrano, de la Région Analamanga. Elle se trouve au Sud-Ouest de la capitale Antananarivo, au PK 15 en empruntant la RN 1. La Commune Rurale Alakamisy Fenoarivo s'étend sur une superficie de 25 Km².

Elle est délimitée :

- au Nord/Nord-Est par la Commune Rurale Fenoarivo,

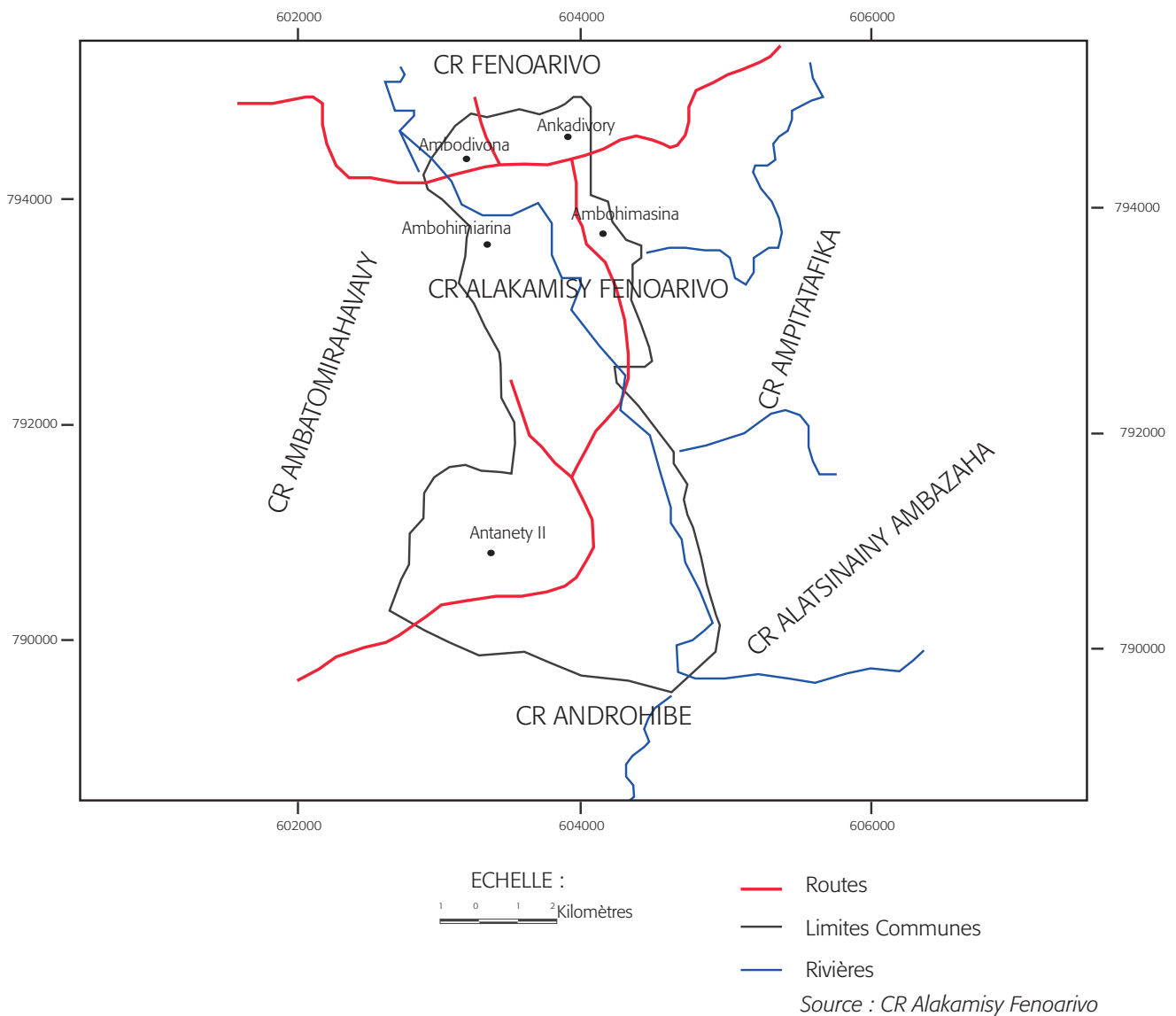
- au Sud/Sud-Est par la Commune Rurale Androhibe,
- à l'Est par les Communes Rurales Ampitatafika, Alatsinainy Ambazaha et Androhibe,
- à l'Ouest/Sud-Ouest par la Commune Rurale Ambatomirahavavy.

Ces limites administratives sont illustrées ci-dessous :



carte 1

LIMITE ADMINISTRATIVE COMMUNE RURALE ALAKAMISY FENOARIVO



Avant de devenir Commune Rurale Alakamisy Fenoarivo en 2003, elle était un Fokontany rattaché à la Commune Rurale de Fenoarivo.

La Commune est composée de cinq Fokontany, et chaque Fokontany est constitué par des Secteurs.



Tableau 1

NOMBRE DE SECTEURS PAR FOKONTANY DANS LA COMMUNE RURALE D'ALAKAMISY FENOARIVO	
FOKONTANY	NOMBRE DE SECTEURS
Antanety II	11
Ankadivory	4
Ambohimasina	6
Ambohimiarina	4
Ambodivona	2

SOURCE : COMMUNE RURALE D'ALAKAMISY FENOARIVO

I.2 FÉCONDITÉ

En 2015, dans la Commune Rurale d'Alakamisy Fenoarivo, 404 naissances sont enregistrées au service d'Etat Civil, soit 33 naissances par mois.

En 2015, la naissance avec adoption est moins importante. En effet, 72,8% sont des naissances proprement dites et 27,2% des naissances et adoptions.

I.2.1 Mères des nouveau-nés, à majorité jeunes

Les mères des nouveau-nés sont en majorité jeunes : l'âge le plus fréquent est de 20,5 ans. Dans cette commune, une mère sur quatre est âgée de moins de 21,3 ans et trois mères sur quatre ont moins de 30,6 ans. L'âge minimum des mères est de 14,5 ans. La moitié d'entre elles sont âgées de moins de 25,3 ans.

Pendant la même période, l'âge minimum des pères connus est de 16,7 ans et le plus âgé est de 56,9 ans. L'âge le plus fréquent des pères est de 30,5 ans.

I.2.1.1 En 2015, un père sur quatre est âgé de moins de 24,4 ans



Tableau 2

ÂGE DES PARENTS DES NOUVEAU-NÉS (EN ANNÉES).		
PARAMÈTRES	PÈRE	MÈRE
Âge minimum	16,7	14,5
Âge maximum	56,9	57,1
Âge moyen	29,9	26,3
Âge médian	28,9	25,3
Âge modal	30,5	20,5
PREMIER QUARTILE	24,4	21,3
Troisième quartile	34,9	30,6

SOURCE : COMMUNE RURALE D'ALAKAMISY FENOARIVO/TRAITEMENT : INSTAT/DIRTANA.

I.2.2 En 2015, 11,4% des naissances déclarées au Service d'état civil dans la Commune Rurale d'Alakamisy Fenoarivo sont issues des pères inconnus

En 2015, dans la Commune Rurale d'Alakamisy Fenoarivo, 73,1% des pères connus sont âgés de 20 à 34 ans ; tandis que 71,3% des mères sont âgées de 15 à 29 ans.

Durant la même période, la plupart des pères connus sont moins jeunes que les mères : 23,3% des pères sont âgés de 20 à 24 ans et que 22,3% sont âgés de 25 à 29 ans et 1,0% pour plus de 50 ans.

Durant cette période, une mère des nouveau-nés sur trois est âgée entre 20 et 24 ans. De même, 24,6% des mères des nouveau-nés sont âgées de 25 à 29 ans. Une minorité des mères des nouveau-nés sont âgées de plus de 50 ans (0,3%).

1.2.2.1 En 2015, un tiers des pères est âgé entre 30 et 39 ans.



Tableau 3

RÉPARTITION (EN %) DES PARENTS DES NOUVEAU-NÉS PAR GROUPE D'ÂGE		
GROUPE D'ÂGE	PÈRE	MÈRE
Moins de 15 ans	0,0	0,5
15 à 19 ans	2,2	16,2
20 à 24 ans	23,3	30,5
25 à 29 ans	22,3	24,6
30 À 34 ANS	19,0	17,5
35 À 39 ANS	13,3	7,1
40 à 44 ans	4,3	2,8
45 à 49 ans	3,0	0,5
Plus de 50 ans	1,0	0,3
Pères inconnus	11,4	-
TOTAL	100,0	100,0

SOURCE : COMMUNE RURALE D' ALAKAMISY FENOARIVO/TRAITEMENT : INSTAT/DIRTANA.

I.2.3 Mères des nouveau-nés à majorité mariées

En 2015, 11,4% des naissances déclarées au Service d'état civil dans la Commune Rurale d'Alakamisy Fenoarivo sont issues des mères célibataires et 88,6% proviennent des mariées.

I.2.4 Les garçons sont plus nombreux que les filles

Durant l'année 2015, dans la Commune Rurale d'Alakamisy Fenoarivo, 50,7% des nouveau-nés sont des garçons.



1.2.4.1 En 2015, le rapport de masculinité est de 103 garçons pour 100 filles



Tableau 4

RAPPORT DE MASCULINITÉ DES NOUVEAU-NÉS		
SEXE	EFFECTIF	PROPORTION (EN%)
Masculin	205	50,7
Féminin	199	49,3
TOTAL	404	100
RAPPORT DE MASCULINITÉ		103

SOURCE : COMMUNE RURALE D' ALAKAMISY FENOARIVO/TRAITEMENT : INSTAT/DIRTANA.

1.2.5 Forte proportion de naissances en mai 2015

En 2015, la proportion de naissances enregistrées au service d'état civil est la plus élevée au mois de Mai (10,6%) tandis qu'elle est la plus faible en Février (4,7%). Au premier trimestre 2015, la

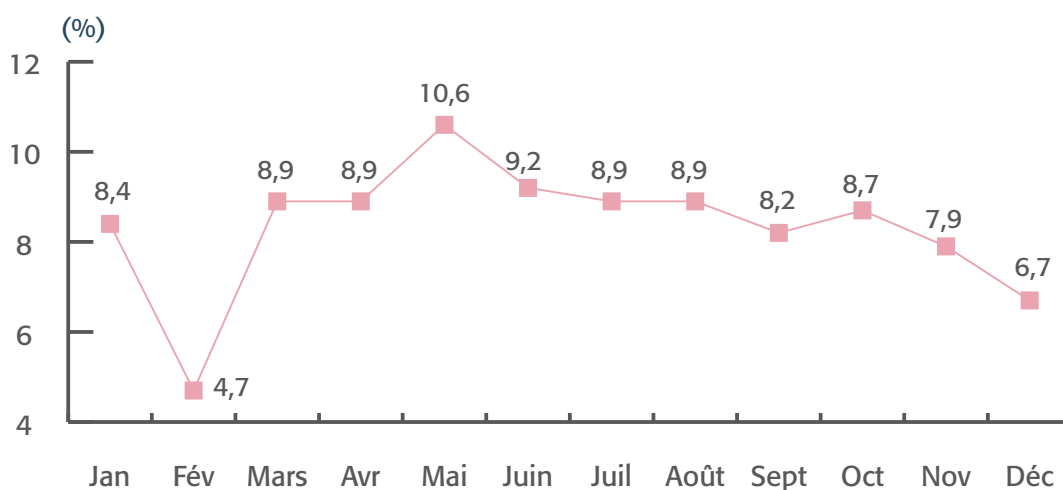
proportion des naissances enregistrée dans cette commune est faible (22,0%).

1.2.5.1 Au deuxième trimestre 2015, la proportion de naissances enregistrées est importante (28,7%)



Graphique 1

RÉPARTITION MENSUELLE DES NAISSANCES (EN%)



SOURCE : CR ALAKAMISY FENOARIVO/TRAITEMENT : INSTAT/DIR-TANA/SSS

1.2.6 En 2015, plus de la moitié des naissances sont survenues pendant la matinée

En 2015, 54,8% des naissances enregistrées au service d'état civil de la Commune Rurale d'Alakamisy Fenoarivo ont eu lieu dans la matinée. De même, plus de la moitié des défunts enregistrés ont décédés le matin.

1.2.6.1 En 2015, l'effectif des personnes décédées pendant la soirée est presque identique à celui dans la matinée



Tableau 5

LE MOMENT DES NAISSANCES ET DES DÉCÈS EN 2015				
	NAISSANCES		DÉCÈS	
	EFFECTIFS	EN %	EFFECTIFS	EN %
Matin	218	54,0	48	50,5
Soir	186	46,0	47	49,5
TOTAL	95	100,0	95	100,0

SOURCE : COMMUNE RURALE D'ALAKAMISY FENOARIVO/TRAITEMENT : INSTAT/DIRTANA

1.2.7 En 2015, délai de déclaration des naissances respecté dans la Commune Rurale d'Alakamisy Fenoarivo

Selon la loi n° 61.025 du 09 octobre 1961 relative aux actes de l'état civil à Madagascar, l'article 24 stipule : «*les déclarations de naissances doivent être faites dans les douze jours de la naissance*». En 2015, au service d'état civil de la Commune Rurale d'Alakamisy Fenoarivo, 1,2% des nouveau-nés ont été déclarés le jour même de leur naissance. Ainsi, neuf naissances sur dix ont été déclarées en un délai de moins de douze jours. Cependant, 2,5% des déclarations des naissances dépassent le délai d'enregistrement maximal de 12 jours.

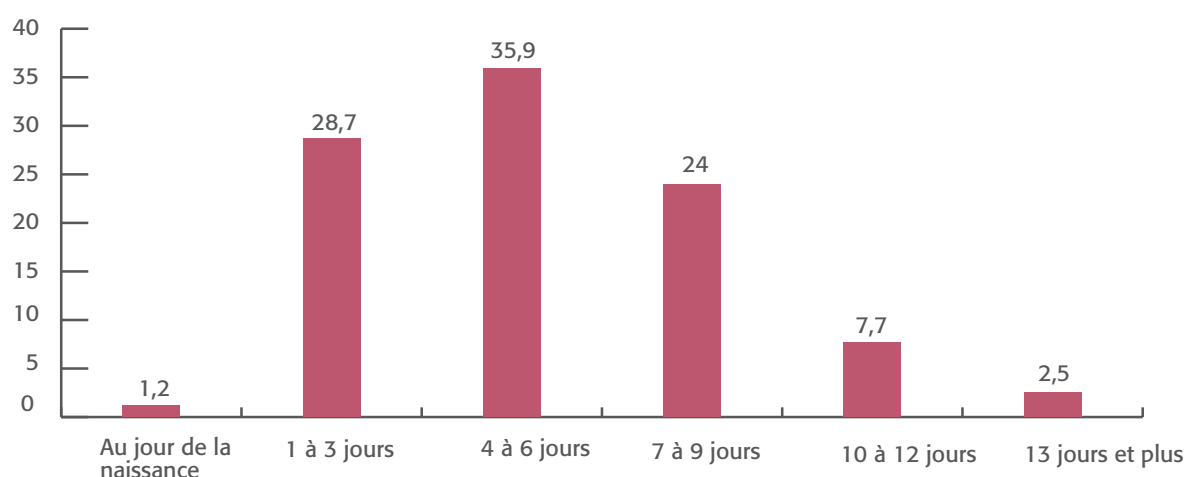
1.2.7.1 En 2015, la plupart des nouveau-nés sont déclarés au quatrième à sixième jour de leur naissance



Graphique 2

DÉLAI DE DÉCLARATION DES NAISSANCES

RÉPARTITION (EN %)



SOURCE : CR ALAKAMISY FENOARIVO/TRAITEMENT: INSTAT/DIR-TANA



I.3 MORTALITÉ

En 2015, 95 décès sont enregistrés au service d'état civil de la Commune Rurale d'Alakamisy Fenoarivo, soit environ 2 décès par semaine.

I.3.1 En 2015, sept décédés sont âgés de moins de un an

La moitié des décédés sont âgés de moins de 57,4 ans. L'âge moyen des défunts est de 51,6 ans et l'âge des défunts le plus fréquent est de 0,1 an (soit âgés d'un mois et deux jours). Pendant la même période, un quart des décédés est âgé de moins de 36 ans.

I.3.1.1 En 2015, les trois quarts des défunts sont âgés de moins de 68 ans



Tableau 6

ÂGE DES DÉFUNTS (EN ANNÉES).	
Âge minimum	0,1
Âge moyen	51,6
Âge médian	57,4
Âge modal	0,1
Âge maximum	101,8
Premier quartile	36,0
TROISIÈME QUARTILE	68,0

SOURCE : COMMUNE RURALE D' ALAKAMISY FENOARIVO/TRAITEMENT : INSTAT/DIRTANA.

I.3.2 Les femmes meurent plus tardivement que les hommes

En 2015, plus de la moitié 60,2% des défunts sont des hommes. La grande majorité des défunts déclarés au service d'état civil sont des personnes âgées de 55 ans à 64 ans (19,4% dont 14,0% d'entre eux sont des hommes). Pendant cette période, la proportion de

décès des enfants de moins de 5 ans est de 4,4%. Parmi eux, 2,2% sont des garçons de moins d'un an et 2,2% sont des filles âgées entre un et quatre ans.

1.3.2.1 En 2015, aucun enfant du sexe masculin âgé de 1 à 4 ans n'est décédé



Tableau 7

RÉPARTITION (EN %) DES DÉFUNTS PAR GROUPE D'ÂGE ET PAR SEXE.			
GROUPE D'ÂGE	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL I
Moins d'un an	2,2	0,0	2,2
1 À 4 ANS	0,0	2,2	2,2
5 à 14 ans	2,2	3,2	5,4
15 à 24 ans	1,1	3,2	4,3
25 à 34 ans	5,4	2,2	7,5
35 à 44 ans	7,5	5,4	12,9
45 à 54 ans	10,8	4,3	15,1
55 à 64 ans	14,0	5,4	19,4
65 à 74 ans	11,8	4,3	16,1
Plus de 75 ans	5,4	9,7	15,1
TOTAL	60,2	39,8	100,0

SOURCE : COMMUNE RURALE D'ALAKAMISY FENOARIVO/TRAITEMENT : INSTAT/DIRTANA.

1.3.3 En 2015, forte proportion des décès déclarés en décembre

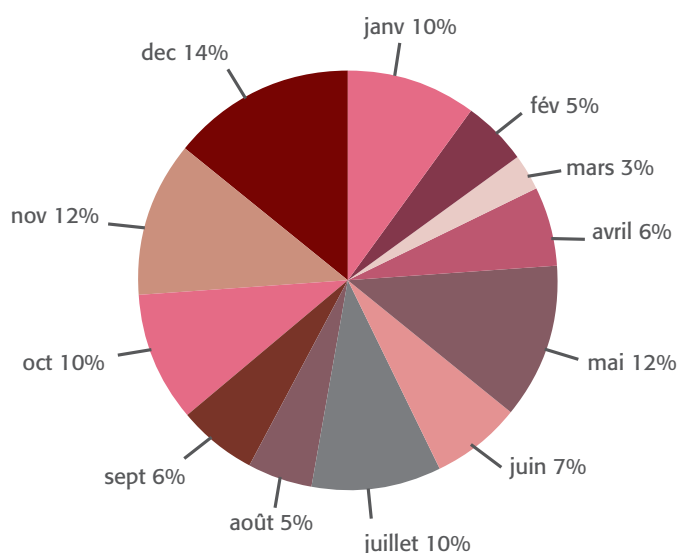
En 2015, le nombre de décès dans la commune rurale d'Alakamisy Fenoarivo est la plus importante en décembre (14,0%) tandis qu'elle est relativement faible en mars (3,0%).

1.3.3.1 Au quatrième trimestre 2015, la proportion des décédés est la plus élevée (36,0%)



Graphique 3

RÉPARTITION MENSUELLE (EN %) DES DÉCÈS



SOURCE : CR ALAKAMISY FENOARIVO/TRAITEMENT: INSTAT/DIR-TANA

I.3.4 En 2015, délai de déclaration des décès respecté dans la Commune Rurale d'Alakamisy Fenoarivo

En 2015, au service d'état civil de la Commune Rurale d'Alakamisy Fenoarivo, 11,6% des décès sont déclarés le jour même de leur décès.

En général, environ sept décès sur dix ont été déclarés du premier au troisième jour du décès. La totalité des défunts sont déclarés dans un délai de moins de 12 jours.



Tableau 8

DÉLAI DE LA DÉCLARATION DU DÉCÈS EN 2015		
	EFFECTIFS	%
AU JOUR DU DÉCÈS	11	11,6
1 à 3 jours	62	65,3
4 à 6 jours	9	9,5
7 à 9 jours	6	6,3
10 à 12 jours	7	7,4
TOTAL	95	100,0

SOURCE : COMMUNE RURALE D' ALAKAMISY FENOARIVO/TRAITEMENT : INSTAT/DIRTANA.

I.4 NUPTIALITÉ

En 2015, 299 mariages sont enregistrés au service d'état civil de la CR d'Alakamisy Fenoarivo, soit environ 6 mariages par semaine.

I.4.1 L'âge minimum d'entrée en mariage des hommes est de 15,3 ans

L'âge minimum au mariage des hommes est de 15,3 ans contre 16,4 ans pour les femmes. L'âge maximum au mariage des hommes est élevé (72,2 ans) par rapport à celui des femmes (60,9 ans).

La moitié des hommes nouveaux mariés sont âgés de moins de 25,3 ans tandis que la moitié des femmes sont âgées de moins de 22,0 ans.



Tableau 9

ÂGE DES MARIÉS EN ANNÉES		
PARAMÈTRES	CONJOINT	CONJOINTE
ÂGE MINIMUM	15,3	16,4
Âge maximum	72,2	60,9
Âge moyen	27,6	24,0
Âge médian	25,3	22,0
Âge modal	20,8	18,1
Premier quartile	22,7	19,3
Troisième quartile	30,0	25,8

SOURCE : CR ALAKAMISY FENOARIVO/TRAITEMENT : INSTAT/DIRTANA.

I.4.2 La majorité des mariés sont âgés de 20 à 24 ans

En 2015, 40,5% des hommes et 42,1% des femmes sont âgés de 20 à 24 ans. La proportion des nouveau-mariés âgés de 45 à 49 ans est faible (1,7%) par rapport à celle des nouveau-mariés âgés de plus de 50 ans (4,6%). Cependant, la proportion des hommes mariés âgés de 50 ans et plus est importante par rapport à celle des femmes mariées de la même classe d'âge.

I.4.2.1 En 2015, la proportion des femmes nouveau-mariées âgées de 15 à 19 ans est importante que celle des hommes mariés de la même classe d'âge



Tableau 10

RÉPARTITION (EN %) DES MARIÉS PAR GROUPE D'ÂGE		
GROUPE D'ÂGE	CONJOINT	CONJOINTE
15 À 19 ANS	5,7	29,8
20 à 24 ans	40,5	42,1
25 à 29 ans	28,8	15,7
30 à 34 ans	14	5,4
35 à 39 ans	3	3,3
40 à 44 ans	3,7	1,7
45 à 49 ans	1	0,7
Plus de 50 ans	3,3	1,3
TOTAL	100	100

SOURCE : COMMUNE RURALE D' ALAKAMISY FENOARIVO/TRAITEMENT : INSTAT/DIRTANA.

I.4.3 Forte proportion des déclarations de mariage aux mois de juillet et d'août

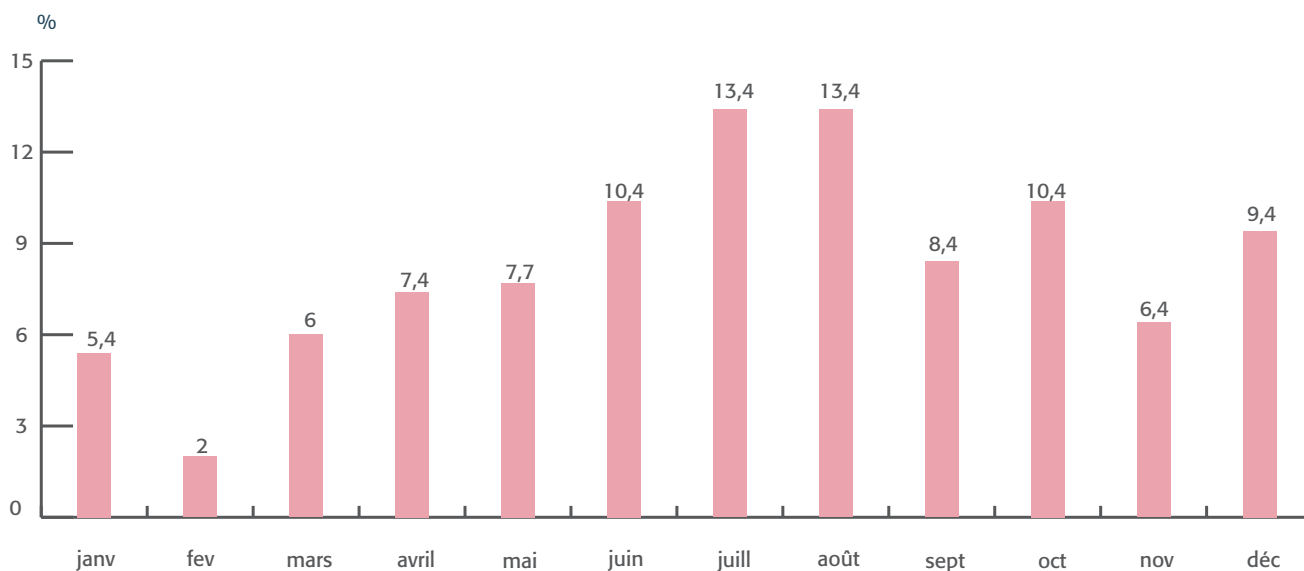
En 2015, dans la Commune Rurale d'Alakamisy Fenoarivo, la déclaration de mariage est la plus importante en Juillet et Aout avec une même proportion de 13,4%. La plus faible déclaration de mariage est en février (2,0%).

I.4.3.1 Au premier trimestre 2015, la proportion de la déclaration de mariage est faible



Graphique 4

RÉPARTITION MESUELLE (EN%) DES MARIAGES



SOURCE : CR ALAKAMISY FENOARIVO/TRAITEMENT: INSTAT/DIR-TANA

I.4.4 En 2015, dans la Commune Rurale d'Alakamisy Fenoarivo, les femmes mariées sont moins âgées que leur conjoint

Généralement, les femmes sont moins âgées que leur conjoint. En 2015, le décalage d'âge moyen à la date de l'acte de mariage est de 3,7 ans. Pendant cette période, huit mariages sur dix concernent celui où le conjoint est plus âgé que sa femme.

I.4.4.1 En 2015, l'écart d'âge du conjoint par rapport à sa femme est important



Tableau 11

L'ÉCART D'ÂGE ENTRE LES COUPLES MARIÉES EN 2015		
	EFFECTIFS	%
LE CONJOINT PLUS ÂGÉ QUE SA FEMME	245	81,9
La femme plus âgée que son mari	54	18,1
TOTAL	260	100,0

SOURCE : COMMUNE RURALE D' ALAKAMISY FENOARIVO ; TRAITEMENT : INSTAT/DIR-TANA

I.4.5 En 2015, la quasi-totalité des mariés sont de nationalité malgache mais en majorité résident ailleurs de la commune

En 2015, 99,7% des hommes nouveaux mariés et 99,0% des femmes nouveau-mariées sont de nationalités malgaches. Les ressortissants étrangers ne représentent que 0,3% pour les hommes et 0,7% pour les femmes.

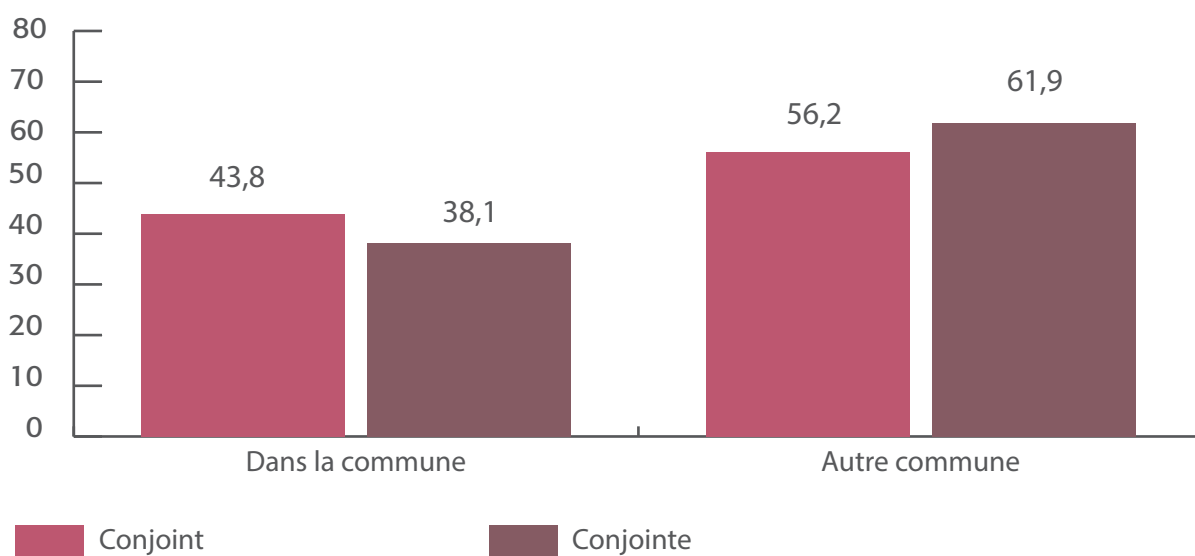
Par ailleurs, au cours de la même période, 43,8% des hommes nouveaux mariés et 38,1% des femmes nouveau-mariées sont des résidents de cette commune.

I.4.5.1 En 2015, la moitié des couples mariés résident dans d'autres communes



Graphique 5

RÉPARTITION (EN%) DES COMMUNES DE RÉSIDENCE DES MARIÉS, AVANT MARIAGE



SOURCE : CR ALAKAMISY FENOARIVO/TRAITEMENT : INSTAT/DIR-TANA

Cette publication a été réalisée par la Direction Interrégionale de l'INSTAT d'Antananarivo, Service des Statistiques Sociales afin de répondre aux besoins du public sur les faits d'état civil et notamment les naissances, les décès et les mariages dans la Commune Rurale

d'Alakamisy Fenoarivo. Cette publication concerne l'année 2015. Elle se base sur les informations recueillies auprès du service état civil de cette commune.

Selon l'ordonnance Numéro : 62-089 du 1^{er} Octobre 1962 relative au mariage, d'après le premier chapitre intitulé «caractères généraux du mariage»,

ARTICLE PREMIER : «Le mariage est l'acte civil, public et solennel par lequel un homme et une femme qui ne sont engagés ni l'un ni l'autre dans les liens d'un précédent mariage établissent entre eux une union légale et durable»

ARTICLE 2 : il y a un mariage :

- «Lorsqu'un homme et une femme ont comparu devant l'officier d'état civil en vue du mariage et que celui-ci a reçu l'échange de leurs consentements ;
- Lorsqu'un homme et une femme ont accompli les cérémonies traditionnelles constitutives».

